



**Rapport d'activité
du 1^{er} janvier au 31 DECEMBRE 2022
de la Commission Locale de l'Eau du SAGE CHARENTE**

Adopté en CLE du xx/xx/2023

Avec le concours financier de :



Structure porteuse :



SOMMAIRE

1 – Présentation du SAGE et rappel du contexte.....	3
1.1 – Le périmètre d’élaboration du SAGE Charente	3
1.2 – Les principaux enjeux du SAGE Charente.....	3
1.3 – La Commission locale de l’eau	3
1.4 - Organisation mise en place	4
1.5 – L’animation de la CLE	5
2 – Présentation des activités de la COMMISSION LOCALE DE L’EAU	7
2.1 – Séances plénières de la CLE	7
2.2 - Les séances plénières du bureau de la CLE	9
2.3 - Les avis de la CLE et de son bureau	11
3 – La mise en oeuvre DU SAGE Charente	14
3.1 - Guide sur le cheminement de l’eau.....	14
3.2. – Délimitation et caractérisation des têtes de bassin versant	14
3.3. – Analyse des volumes prélevables et compléter les connaissances sur les relations nappes/rivières	15
3.4 - Etude de ralentissement dynamique des crues	15
3.5. - Elaboration du tableau de bord du SAGE	15
3.6 - Harmonisation et valorisation des suivis qualité d’eau.....	15
3.7. – Développer et adapter les dispositifs pour mesurer les flux sur le bassin Charente	16
3.8. - Identifier des Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) pour prioriser les contrôles de l’Assainissement Non Collectif (ANC)	17
3.9 - Détermination des débits biologiques	17
3.10 – Etude d’opportunité d’un programme LIFE Charente.....	18
3.11 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d’animation de la CLE	18
4 – Relations avec les SAGE limitrophes	18
5 – Actions de communication.....	19
6 – Animation des réseaux	20
6.1 – Réseau des animateurs de la gestion de l’Eau	20
7 – Charente 2050 (Disposition A12)	21
8 – Réseau d’Evaluation Complémentaire de l’Etat des lieux de l’eau et des Milieux Aquatiques (RECEMA)	22
9 – Synthèse animation 2022	23

1 – PRÉSENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 – Le périmètre d'élaboration du SAGE Charente

Le périmètre d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE a été arrêté le 18 avril 2011, modifié le 29 janvier 2016. Il comprend :

- l'ensemble du bassin hydrographique du fleuve Charente à l'exception du sous-bassin Boutonne (disposant de son propre SAGE) ;
- les marais et le littoral associé en fonctionnement hydraulique étroitement lié avec le fleuve ;
- les eaux marines du pertuis d'Antioche en interfaces avec celles de transition de l'estuaire ;
- les îles d'Oléron et Aix baignant le pertuis d'Antioche.

La superficie totale du périmètre du SAGE Charente est de 9 300 km². Il se situe sur :

- la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- six départements : la Charente (16) et la Charente-Maritime (17) pour l'essentiel, la Haute-Vienne (87) et la Dordogne (24) sur l'amont du bassin, la Vienne (86) et les Deux-Sèvres (79) en périphérie du bassin ;
- 664 communes (709 avant fusion).

1.2 – Les principaux enjeux du SAGE Charente

Dans le cadre de la stratégie du SAGE Charente, les enjeux suivants, définis comme « ce qui est en jeu » (ce qui peut être perdu ou gagné) avec la mise en œuvre du SAGE Charente :

- **les activités et les usages** : le tissu socio-économique du bassin de la Charente est fait d'activités et d'usages dépendants de la disponibilité de la ressource en eau, en quantité et en qualité ;
- **la sécurité des personnes et des biens** : le développement d'activités et d'usages sur le bassin a orienté l'implantation des personnes et des biens, or, suivant leur localisation, leur sécurité peut être compromise en fonction de l'exposition à des risques d'inondations fluviales et de submersions marines ou à des risques d'ordre sanitaire ;
- **la disponibilité des ressources en eau** : le développement d'activités et d'usages sur le bassin est lié à la disponibilité de ressources hydriques de qualité adaptée et en quantité suffisante pour chacun d'entre eux et de façon durable ;
- **l'état des milieux** : des milieux aquatiques fonctionnels rendent des services écosystémiques qui sont d'intérêt général (soutien d'étiage, autoépuration, biodiversité, etc.), en interactions fortes avec les activités et usages ainsi que l'état des eaux ;
- **l'état des eaux** : en lien étroit avec l'état des milieux aquatiques, l'état des eaux constitue la résultante des pressions exercées par les activités et usages, qu'il conditionne en même temps ;
- **la gouvernance de bassin** : une gestion équilibrée de la ressource en eau implique une organisation des moyens et des compétences, ainsi que la mobilisation des acteurs dans le cadre d'une gouvernance de bassin adaptée.

1.3 – La Commission locale de l'eau

La composition de la Commission locale de l'eau (CLE) a été arrêtée pour la première fois le 7 juin 2011 par le Préfet de la Charente (16), coordonnateur du SAGE Charente. Sa dernière modification date du 30 novembre 2022 suite aux décès de deux de ses vice-présidents, Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE et M. Franck BONNET. Un hommage leur a été rendu en CLE du 11 octobre 2022.

Au 31 décembre 2022, la CLE compte 82 membres répartis en trois collèges :

- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 44 membres.

- Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations : 25 membres.
- Collège de l'Etat et des établissements publics : 13 membres.

La CLE est présidée par un élu désigné par le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Au 31 décembre 2022, **le Président de la CLE est M. Alain BURNET** (délégué et vice-président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan)

1.4 - Organisation mise en place

Le **Bureau de la CLE** a été institué en réunion de CLE du 13 mars 2012 afin de permettre un suivi plus régulier de la mise en œuvre des décisions de la CLE concernant l'élaboration du SAGE. Sa composition, est resserrée autour d'une vingtaine de membres pour une plus grande opérationnalité des travaux menés et une fréquence de réunions plus importante que celles de la CLE. Le Bureau comprend des représentants des différents collèges de la CLE, en respectant autant que possible les équilibres entre collèges :

- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :
 - Le Président de la CLE ;
 - Les Vice-Présidents de la CLE ;
 - Le Président de la structure porteuse du SAGE : l'EPTB Charente.
- Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations ;
- Collège de l'Etat et des établissements publics.

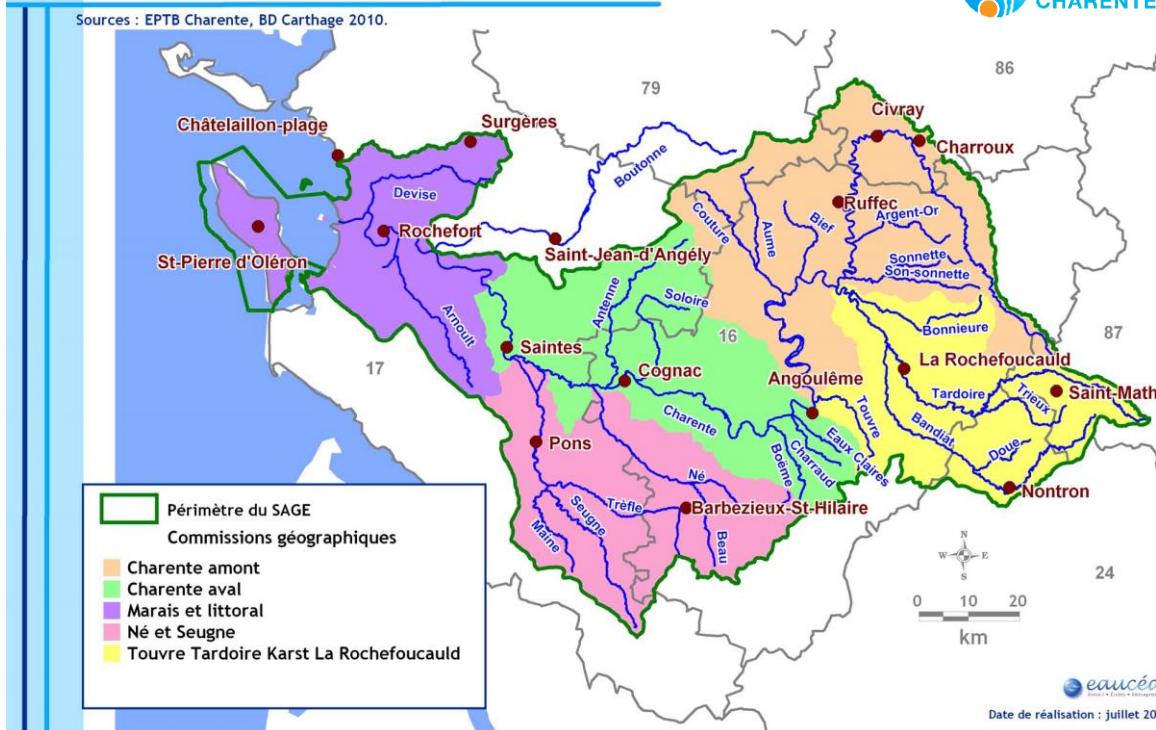
Cinq commissions géographiques ont été instituées en réunion de CLE le 13 mars 2012 en vue d'un élargissement de la concertation à un niveau de plus grande proximité, au-delà des membres de la CLE, vis-à-vis des acteurs et permettant d'intégrer les particularités des différents sous-territoires. Les commissions géographiques sont présidées par cinq vice-présidents de la CLE élus au sein du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Les commissions (carte page suivante) sont :

- Commission géographique Marais – Littoral ;
- Commission géographique Charente aval ;
- Commission géographique Né - Seugne ;
- Commission géographique Charente amont ;
- Commission géographique Tardoire – Karst – Touvre.

Cinq commissions thématiques ont été instituées en réunion de CLE le 31 janvier 2014, toujours en vue d'élargir la concertation, mais également pour traiter spécifiquement d'enjeux et créer de la transversalité d'amont en aval du bassin versant. Comme pour les commissions géographiques, elles sont présidées par cinq vice-présidents de la CLE élus au sein du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Les commissions sont :

- Commission 1 : Manques de ressources en eau à l'étiage
- Commission 2 : Pressions des rejets sur la qualité d'eau
- Commission 3 : Inondations et submersions en hautes eaux
- Commission 4 : Aménagements et gestion des versants et milieux aquatiques
- Commission 5 : Participation, communication, organisation des acteurs de la gestion de l'eau.

Commissions géographiques



1.5 – L'animation de la CLE

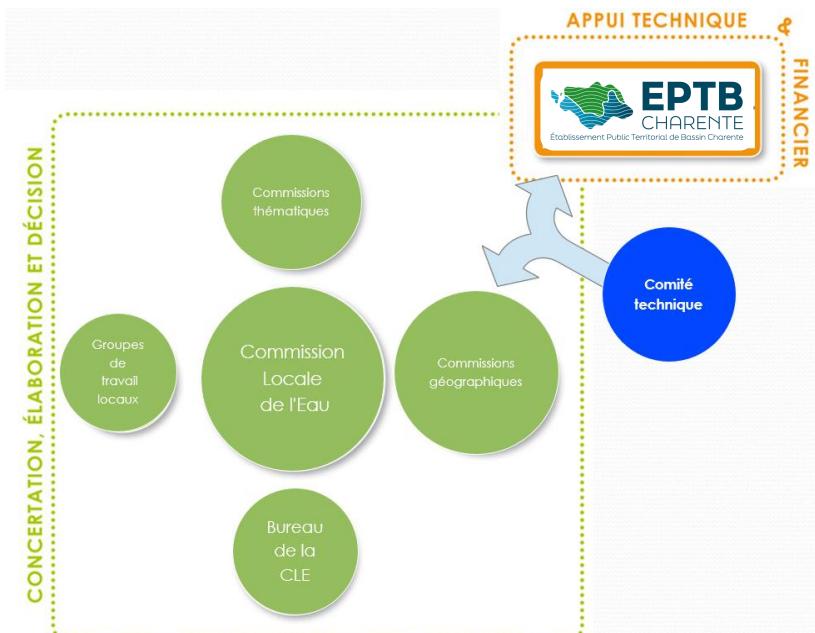
1.5.1. La structure porteuse :

L’Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB Charente) a été désigné le 8 octobre 2019, par la CLE du SAGE Charente, comme **structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE**, comprenant notamment les missions d’animation, de suivi, d’évaluation et de révision du SAGE Charente.

L’EPTB Charente est un syndicat mixte ouvert qui assure l’appui administratif, technique et financier de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE. Présidé par M. Jean-Claude GODINEAU (Conseiller départemental de la Charente-Maritime), l’EPTB est administré par un comité syndical qui rassemble désormais dans sa gouvernance les 4 niveaux de collectivités intéressées par ses missions : Région, Départements, EPCI et syndicats de bassin.

Ainsi au 1er janvier 2022, l’autofinancement de l’EPTB est constitué des contributions de cinq Départements (Charente-Maritime, Charente, Deux-Sèvres, de la Dordogne et de la Vienne), de la Région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que de 17 EPCI et 8 Syndicats de bassin.

L’équipe administrative et technique de l’EPTB Charente compte 25 agents fin 2022.



1.5.2. L'équipe d'animation :

Afin d'assurer ces missions, une équipe a été affectée à la cellule d'animation du SAGE Charente.

L'équipe d'animation est coordonnée par le directeur de l'EPTB Baptiste SIROT et a mobilisé en 2022 l'équivalent de près de 6 ETP, dont :

- Directeur (0,36 ETP)
- Animateur SAGE / RECEMA (1 ETP)
- Chargé de projet Eau / Milieux Aquatiques (1 ETP)
- Chargé de mission Qualité SAGE / RECEMA (1 ETP)
- Chargé de mission Hydrogéologue (0,50 ETP)
- Chef de projet Etiage / Charente 2050 (0,3 ETP)
- Chargé de mission Biodiversité (0,5 ETP)
- Stagiaire Biodiversité LIFE Charente (0,5 ETP)
- Responsable administrative (0,2 ETP)
- Technicienne informatique (0,2 ETP)

Au-delà de cet équipe, les agents de l'EPTB Charente sont également associés à la préparation des travaux, aux suivis des études, aux consultations à titre d'expert et à la participation aux réunions de la CLE et de ses instances (CLE, Bureau, Commissions, groupes de travail,...), mais également sollicités pour la gestion financière et administrative.

1.5.3. Les financements :

L'animation du SAGE Charente est financée à 70% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les actions de communication sont financées à 50% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le complément est assuré par la structure porteuse du SAGE au travers des cotisations des collectivités membres.

2 – PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Le SAGE Charente a été approuvé le 19 novembre 2019 par arrêté interpréfectoral. L'année 2022 est la troisième année de mise en œuvre du SAGE.

Suite à la nouvelle composition de CLE concrétisée par un nouvel arrêté préfectoral en novembre 2022, la CLE a retrouvé une certaine stabilité lui permettant de retrouver un rythme régulier pour ses assemblées suite aux épisodes de COVID et aux différentes élections en France.

L'année 2022 a malheureusement été marquée par les décès de deux de ces membres et vice-présidents, Mme Marie-Henriette BEAUGENDRE et M. Franck BONNET. Suite à la recomposition de la CLE par arrêté interpréfectoral du 30 novembre 2022, M. Didier BERTRAND et Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD ont été élus sur les postes vacants lors de la CLE du 13 décembre 2022, respectivement pour la commission géographique « Charente amont » et la commission thématique « Inondations et submersions en hautes eaux ».

La cellule animation du SAGE accompagne et coordonne les activités de la CLE par un appui administratif, l'animation des réunions de la CLE, la préparation et la proposition d'avis et recommandations.

2.1 – Séances plénières de la CLE

La CLE s'est réunie à quatre reprises en 2022.

Date et lieu	Ordre du jour
17/01/2022 Saintes (17) Mixte Visio/présentiel	Adoption du procès-verbal de la CLE du 5 juillet 2021 Adoption du Rapport d'activité de la CLE 2021 Elections du Président et des vice-présidents de la CLE Avis sur la modification du débit d'objectif d'étiage (DOE) et du débit de crise (DCR) du Né Avis sur le périmètre ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales) des captages de Trizay et la Clisse Avis sur le programme Re-Sources des captages pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) Arnoult – Lucérat Avis sur la sollicitation du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne pour réaliser une étude volumes prélevables sur le territoire sud Charentes

Date et lieu	Ordre du jour
12/04/2022 Chaniers (17)	Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 17 janvier 2022 Information sur le bilan d'étiage 2021 et les perspectives 2022 (disposition E50 – E55) Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique (dispositions B15, D44, D45, C28) Avis sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) par le Syndicat de bassin du Né (disposition C30) Information sur l'avancement des PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau) (disposition E65) et PAGQ (Programmes d'Actions de Gestion Quantitative), information sur le projet LIFE Eau et Climat (secteur Seugne)



Séance plénière de CLE du 12 avril 2022

Date et lieu	Ordre du jour
11/10/2022 GENSAC LA PALLUE (16)	<p>Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 12 avril 2022</p> <p>Adoption de la modification des règles de fonctionnement de la CLE</p> <p>Avis sur les Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) des captages d'eau potable de Moulin Neuf, la Mouvière et Vars (16)</p> <p>Avis sur le dossier d'autorisation environnementale de la pisciculture SCEA Sturgeon – Le Douhet – 17</p> <p>Avis sur la proposition d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental – Oriolles – 16</p> <p>Adoption de l'identification, la caractérisation et les orientations de gestion des têtes de bassin sur le périmètre du SAGE Charente (Disposition C27)</p> <p>Échanges sur la feuille de route quantitative du bassin Charente 2022-2027 et Adoption</p>



Séance plénière de CLE du 26 avril 2021

Date et lieu	Ordre du jour
13/12/2022 Merpins (16)	<p>Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 11 octobre 2022</p> <p>Élections du bureau suite à la modification de l'arrêté de composition de CLE</p> <p>Avis sur les Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) des captages d'eau potable de la Touche prairie de Triac et des puits de chez Drouillard (16)</p> <p>Information sur l'avancement de la restauration de la continuité écologique (disposition C32)</p> <p>Information sur l'avancement de l'étude des débits biologiques (disposition E53)</p> <p>Avis sur la demande d'autorisation environnementale Zone d'activité aéronautique – St Germain de Lusignan – 17</p>



Séance plénière de CLE du 26 avril 2021

2.2 - Les séances plénierées du bureau de la CLE

Le Président de la CLE préside les réunions du Bureau. Il désigne le Vice-Président chargé de le seconder en cas d'absence.

Les élus présents au sein du Bureau président chacun une des 10 commissions (cinq commissions thématiques et cinq commissions géographiques suivantes déjà présentées précédemment).

Le Bureau comprend des représentants des différents collèges de la CLE. Sa composition est la suivante :

- ✓ **Les 12 membres du collège ELUS** : le Président de la CLE, le représentant de l'EPTB Charente (structure porteuse du SAGE Charente), les 10 vice-président(e)s des commissions citées ci-dessus ;
- ✓ **Les 7 membres du collège USAGERS** : Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime ; OUGC COGEST'EAU ; Bureau National Interprofessionnel du Cognac ; France Hydroélectricité ; Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques (FDPPMA 17) ; Union fédérale des Consommateurs UFC Que Choisir de Poitou Charentes ;
- ✓ **Les 3 membres du collège ETAT** : Agence de l'Eau Adour-Garonne ; Direction départementale des Territoires DDT16 ; Direction départementale des Territoires et de la Mer DDTM17.

Le bureau de la CLE a été réuni trois reprises en 2022. Lors de ces bureaux, le représentant de la chambre d'agriculture de Charente et le président d'honneur de la CLE M. Claude GUINDET ont été invités à y participer.

Date et lieu	Ordre du jour
11/03/2022	L'objectif était de préparer la prochaine CLE et d'évoquer les sujets suivants :
Saintes (17)	<ul style="list-style-type: none">• Organisation du fonctionnement de la CLE et ses instances en phase de mise en œuvre du SAGE• Commissions géographiques et thématiques : composition et délégations
Mixte Visio	



Bureau du 11 mars 2022

Date et lieu	Ordre du jour
13/06/2022 Saintes (17) Mixte Visio	<p>L'objectif était de préparer la prochaine CLE et d'évoquer les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validation : Guide cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire - Présentation et Validation : Tableau de bord 2020 (disposition A4) - Information : délimitation et hiérarchisation des têtes de bassin (disposition C28) - Présentation et Validation : feuille de route de la stratégie gestion quantitative du bassin Charente

Date et lieu	Ordre du jour
04/07/2022 Saintes (17) Mixte Visio	<p>La CLE ne pouvant être réunie dans un délai restreint, et les deux sujets suivants n'ayant pu être vus lors de la précédente CLE, l'objectif était de discuter et de voter sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale relative à la demande d'autorisation unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvement d'eau, sur les bassins de la Charente aval et affluents - Validation : méthodologie de détermination de débits biologiques estuariens - Charente

2.3 - Les avis de la CLE et de son bureau

En 2022, la cellule animation du SAGE a reçu **8 demandes d'avis à la CLE**. **77 dossiers** lui ont également été transmis pour simple information par les services de l'Etat.

2.3.1. Demandes d'avis examinées par la CLE :

En 2022, la CLE a été sollicitée pour émettre un certain nombre d'avis lors de ses différentes séances. Certains dossiers examinés en CLE ou vus par le président de la CLE ont été reçus au dernier trimestre 2021.

Séance du 17/01/2022 :

Lors de cette séance, la CLE a également émis un **avis favorable** pour les dossiers suivants (respectivement délibération 2022-05, 2022-06 et 2022-07) :

- Avis sur la révision du débit d'objectif d'étiage (DOE) et du débit de crise (DCR) du Né
- ➔ Pour ce projet, la CLE a émis un **avis favorable** pour la modification des valeurs de Débit d'objectif d'étiage (DOE) et de débit de crise (DCR) du Né, soit respectivement un DOE de 90 l/s et un DCR de 50 l/s, avec une réserve relative à la non prise en compte du stade adulte du brochet dans la définition des valeurs. Elle a demandé l'inscription de ces valeurs dans le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027. Enfin, elle valide le besoin d'approfondir les connaissances pour la mise en place d'un DOC à Pont à Brac.
- Avis sur les périmètres des 2 ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales) des captages de Trizay et la Clisse (sollicitation de novembre 2021)
- Avis sur le programme Re-Sources des captages pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) sur le bassin versant de l'ARNOULT et l'aire d'alimentation de captage de LUCERAT (17) (sollicitation d'octobre 2021)

Lors de cette séance, la CLE a également été sollicitée pour émettre un avis sur le dossier suivant (délibération 2022-08) :

- Avis sur la sollicitation du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne pour réaliser une étude volumes prélevables sur le territoire sud Charentes (sollicitation de décembre 2021)
- ➔ Pour ce dossier, la CLE a décidé de ne pas émettre d'avis sur l'opportunité d'engager, en inter-SAGE, une étude de définition des volumes prélevables sur le Sud Charentes, sous l'égide des Commissions Locales de l'Eau des SAGE Charente et Seudre dans l'attente de précisions du Préfet de Région Occitanie, coordinateur de bassin Adour-Garonne concernant : le périmètre concerné, les maîtres d'ouvrages concernés, les moyens financiers alloués, le délai fixé, en précisant l'impact sur les démarches d'élaboration des PTGEs, et de préciser si seront bien pris en compte l'impact potentiel des valeurs demandées sur les différents usages.

Séance du 12/04/2022 :

La CLE a émis un **avis favorable** (délibérations 2022-11) pour le dossier suivant :

- Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique

Lors de cette séance, la CLE a également émis un **avis favorable** assorti de recommandations (délibération 2022-12) pour le dossier suivant :

- Avis sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) par le Syndicat de bassin du Né.

Séance du 11/10/2022 :

La CLE a émis un **avis favorable** (délibérations 2022-15, 2022-16 et 2022-17) pour les dossiers suivants :

- Avis sur les périmètres des 3 Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) des captages d'eau potable de Moulin Neuf, la Mouvière et Vars (16)

Lors de cette séance, la CLE a également émis un **avis favorable** assorti de recommandations (respectivement délibération 2022-18 et 2022-19) pour les dossiers suivants :

- Avis sur le dossier d'autorisation environnementale de la pisciculture SCEA Sturgeon – Le Douhet – 17
- Avis sur la proposition d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental – Oriolles – 16

Séance du 13/12/2022 :

La CLE a émis un **avis favorable** (délibérations 2022-24 et 2022-25) pour les dossiers suivants :

- Avis sur les périmètres des 2 Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) des captages d'eau potable de la Touche prairie de Triac et des puits de chez Drouillard (16)

Lors de cette séance, la CLE a également émis un **avis favorable** assorti de recommandations (délibération 2022-26) pour le dossier suivant :

- Avis sur la demande d'autorisation environnementale Zone d'activité aéronautique – St Germain de Lusignan – 17

2.3.1. Demandes d'avis examinées par le bureau de la CLE :

En 2022, la CLE n'a pas pu être réunie sur un avis pour laquelle elle était sollicitée, le dossier a été examiné en bureau.

Consultation du bureau par mail (mai 2022)

Le bureau a émis un **avis favorable** assorti de remarques et recommandations (courrier S22011) pour le dossier suivant :

- Avis sur le sur deux dossiers de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) des Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) portés par le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA). Un dossier couvre les 5 cours d'eau suivants : Claix, Eaux Claires, Échelle, Nouère, Touvre et leurs affluents. Le second dossier couvre les 2 cours d'eau suivants : Boëme, Anguienne et leurs affluents.

Séance du 04/07/2022

Le bureau a émis un **avis favorable** assorti de remarques (courrier S22013) pour le dossier suivant :

- Avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale relative à la demande d'autorisation unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvement d'eau, sur les bassins de la Charente aval et affluents

2.3.2. Autres demandes d'avis par les administrations compétentes :

- ➔ En 2022, pour 3 autres demandes, la CLE ou le Bureau n'ont pas pu être réunis. Cependant, le Président de la CLE a répondu par courrier en rappelant les dispositions et règles applicables, en précisant le cas échéant certaines recommandations :

- Dossier d'autorisation environnementale relative à la création de la Zone d'activité "Terres du Poteau" à MOSNAC (17) – DDTM17 - courrier S22001 (sollicitation novembre 2021) ;
- Dossier d'autorisation environnementale relative à la Création d'un stade d'eau vive à Mansle (16) - DDT16 - courrier S22002 (sollicitation décembre 2021) ;
- Dossier d'autorisation environnementale relative à l'extension de la jetée à la Pointe de la Fumée à FOURAS (17) – DDTM17 - courrier S22012.

2.3.3. Sollicitations et informations émises par la CLE dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE

En application de dispositions du SAGE Charente, en 2022, la CLE a envoyé différentes sollicitations ou informations, à destination de :

- M. le Préfet de Région OCCITANIE – février 2022 – courrier S22005 - Demande de précisions afin de pouvoir se prononcer sur la sollicitation concernant la réalisation d'une étude de définition des volumes prélevables sur le territoire sud Charentes.
- Mme la Préfète de la Charente – mai 2022 – courriers S22009 et S22010 - Demande d'informations sur les sollicitations formulées en 2020 et 2021, restées sans réponse.
- M. le Président de la Communauté de communes Mellois en Poitou (79) – juin 2022 - courrier S22014 - Demande de report des inventaires de zones humides en raison de conditions climatiques extrêmes.
- M. le Directeur de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine – juillet 2022 – Disposition A6 - courrier S22016 - Demande pour l'EPTB Charente à siéger au sein de la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique Nouvelle-Aquitaine (CRAEC).
- M. le Préfet de Région OCCITANIE – juillet 2022 – courrier S22015 - Demande d'informations sur les sollicitations formulées en 2020 et 2021, restées sans réponse, sur l'extension des Liste 1 et 2 pour la continuité écologique.
- M. le Préfet de la Charente-Maritime – octobre 2022 – Disposition E48 - courrier S22018 - Demande de prise en compte des différents réseaux de suivi des écoulements dans la gestion conjoncturelle de l'étiage.
- A l'ensemble des acteurs, collectivités territoriales, membre de la CLE, du bassin de la Charente et des 6 DDT(M) concernés (Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne) – octobre 2022 – Disposition B13 – courrier S22019 - Transmission du guide « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire ».
- A l'ensemble des acteurs, collectivités territoriales, membre de la CLE, du bassin de la Charente et des 6 DDT(M) concernés (Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne) – octobre 2022 – Disposition C27 – courrier S22020 - Information sur la disponibilité des données et du guide d'interprétation sur la délimitation et la caractérisation des têtes de bassin versant.

3 – LA MISE EN OEUVRE DU SAGE CHARENTE

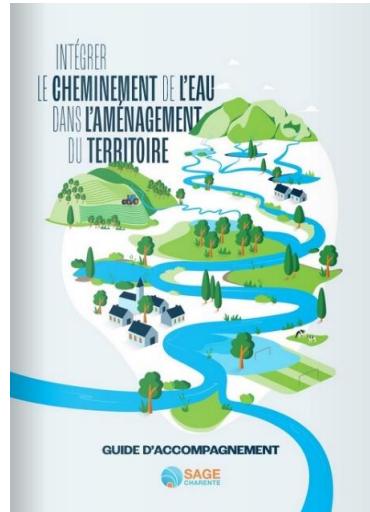
La cellule d'animation, avec l'appui de l'ensemble de l'équipe EPTB, a mis en œuvre les études et réflexions sur les dispositions du SAGE pour lesquelles l'EPTB Charente est identifié comme maître d'ouvrage. **En 2022, les principales actions de la cellule d'animation ont été les suivantes.**

3.1 - Guide sur le cheminement de l'eau

En juin 2022, la CLE a validé le **guide d'accompagnement du SAGE Charente pour « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire ».**

Il comprend des volets sur les inventaires des zones humides, zones d'expansion de crues, maillage bocager et réseau hydrographique. Il a été diffusé et une page du site internet du SAGE lui est dédiée. Une cartographie des zones préférentielles de ruissellement est également disponible.

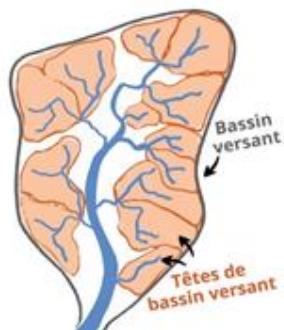
Mis à disposition des acteurs en charge de la planification urbaine ou de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), il vise à répondre à certaines dispositions du SAGE Charente avec lesquelles les documents de planification urbaine doivent être compatibles ou rendus compatibles. Ces dispositions sont les B13, B14, B15, C24, C28, D44 et D45.



L'objectif est d'être utilisé comme outil afin de pouvoir intégrer durablement les enjeux de la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire : disponibilité de la ressource en eau, réduction du phénomène de ruissellement et d'inondation ou encore amélioration de la qualité de l'eau ou gestion intégrée des eaux pluviales.

Pour en savoir plus : <http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/projet-2/mise-en-oeuvre/cheminement-eau>

3.2. – Délimitation et caractérisation des têtes de bassin versant



En application de la disposition C27 du SAGE, l'EPTB Charente a réalisé avec l'appui de sa chargée de mission hydrogéologue, et en lien étroit avec le Forum des Marais Atlantiques, un travail de délimitation et de caractérisation des têtes de bassin versant, **secteurs clés à préserver, gérer, voire restaurer** pour le bon fonctionnement des hydrossystèmes à l'aval.

La mise en place d'un groupe de travail d'acteurs locaux et institutionnels et des échanges réguliers ont permis de s'accorder sur une méthodologie homogène à l'échelle du bassin de la Charente.

Les résultats de ce travail ont été **présentés et validés en CLE du 11 octobre 2022**. Ils ont été communiqués aux différents acteurs et sont mis à disposition sur le site internet de l'EPTB. L'objectif est que les acteurs du territoire puissent s'en saisir en tant qu'**outil d'aide à la décision**, pour orienter au mieux leurs actions et/ou cibler des secteurs prioritaires pour ces actions.

Pour en savoir plus : <http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/projet-2/mise-en-oeuvre/tetes-de-bassin>

3.3. – Analyse des volumes prélevables et compléter les connaissances sur les relations nappes/rivières

En application respectivement des **dispositions E55 et E51**, la chargée de mission hydrogéologue a engagé en 2022 un travail de prise de connaissances et de bibliographie sur ces deux sujets. Ce travail sera poursuivi en 2023.

3.4 - Etude de ralentissement dynamique des crues

Engagée fin 2019 dans le cadre du PAPI Charente & estuaire, elle a abouti en 2021 à la cartographie de prélocalisation des zones d'expansion des crues et des zones de ruissellement, dites **zones préférentielles d'écoulement** (disposition B14). Les données sont accessibles sur demande sous format SIG (Système d'Information Géographique). Un certain nombre des éléments produits dans le cadre de cette étude sont à valoriser dans les démarches d'inventaires et de caractérisation du maillage bocager et des zones d'expansion de crues notamment.

Ce travail constitue une étape sur l'identification des zones d'expansion et la définition d'une stratégie globale de ralentissement dynamique à l'échelle du bassin Charente (dispositions D40, D41 et D44). Concernant l'objectif de ces dispositions, un comité de pilotage s'est tenu le 20 mai 2022. Il a permis d'aborder les grandes orientations globales et la possibilité d'étudier plus finement les secteurs prioritaires. Suite à une consultation complémentaire des élus durant l'été 2022, il a été décidé, lors de la réunion stratégique du 14/11/2022, de réorienter l'étude pour intégrer, au-delà de l'enjeu de réduction des inondations, le rôle du stockage en lit majeur pour le soutien d'étiage.

3.5. - Elaboration du tableau de bord du SAGE



Un temps important a été consacré au renseignement et à la finalisation **du tableau de bord (TDB) 2020**. Il a été discuté en groupe de travail le 16 mai 2022 et **validé en CLE en juin 2022**. Il est consultable en ligne sur le site de l'EPTB Charente.

Pour en savoir plus : <http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/projet-2/mise-en-oeuvre/tdb-sage-charente>

Au cours de l'année 2022, la cellule animation a également engagé la collecte et le renseignement des indicateurs du tableau de bord du SAGE Charente pour les années 2021 et 2022.

3.6 - Harmonisation et valorisation des suivis qualité d'eau

En application de la **disposition F82** du PAGD du SAGE Charente, différents niveaux de suivi plancher et optimal de l'état de l'eau et des milieux aquatiques ont été validés par la CLE en 2021 pour valoriser et partager l'ensemble des données produites sur la partie continentale du périmètre du SAGE Charente (hors estuaire, marais, secteurs maritime et ilien). Le niveau plancher correspond au suivi indispensable pour une évaluation minimale cohérente à l'échelle du bassin Charente ; le niveau optimal au suivi nécessaire pour une évaluation minimale cohérente à l'échelle des différents sous-bassins de la Charente. Le bilan de l'état du bassin et des sous-bassins continentaux a également été validé par la CLE en 2021.

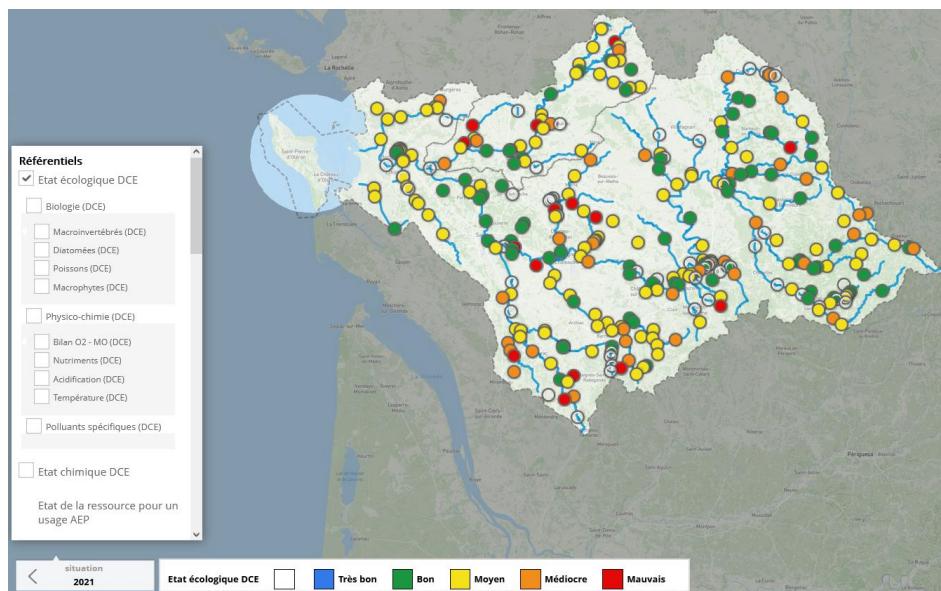
En 2022, cette mission a été poursuivie sur les secteurs de l'aval du bassin :

- Sur le secteur des marais rétrolittoraux charentais, les stations des niveaux plancher et optimal ont été finalisées dans le cadre d'une réunion du groupe technique marais réuni le 8 avril. Un travail spécifique a été initié en partenariat avec l'UNIMA (réunion de travail le 11 août) pour valoriser les suivis d'indicateur trophique pour caractériser ces milieux spécifiques. Le groupe technique marais,

de nouveau réuni le 14 novembre, en a validé les modalités de représentation, ainsi que les autres indicateurs à intégrer au bilan marais.

- Sur le secteur de l'estuaire de la Charente, un groupe de travail estuaire a également été mis en place et réuni le 8 juillet pour sélectionner les types et stations de suivis à intégrer aux bilans spécifiques. Ce travail a nécessité des approfondissements spécifiques en sous-groupes (micropolluants, microbiologie et poissons migrateurs) au cours de l'été. Des échanges techniques avec le SYMBO, structure porteuse du SAGE Boutonne ont également été menés pour assurer la continuité et la cohérence de cette approche avec la Boutonne, affluent du fleuve mais hors SAGE Charente en interaction forte avec l'estuaire. Le groupe technique estuaire, de nouveau réuni le 2 décembre, a validé les niveaux plancher et optimal pour chacun des paramètres retenus, ainsi que les stations où ils sont suivis.

Le développement d'un outil de valorisation et de partage des données en ligne (E-Qualité) s'est poursuivi en 2022 avec finalisation et présentation aux partenaires d'une première version en ligne en juin. Des développements complémentaires ont été initiés et seront intégrés dans une version 2 de l'outil, afin d'intégrer notamment les spécificités des secteurs de l'aval.



Copie d'écran de E-Qualité – EPTB Charente

Enfin, la thématique sur les polluants émergents, dont les perturbateurs endocriniens, propre à la **disposition F86**, a fait l'objet de travaux spécifiques, dans la continuité des réflexions engagées en 2021 avec la conférence débat sur le thème des perturbateurs endocriniens dans le cadre des Causeries Champlain. Ces éléments ont servi de support aux échanges en groupe de travail le 17 mars 2022 qui a conclu sur la nécessité de s'appuyer notamment sur la programmation pluriannuelle des suivis au cours de l'été 2022 pour cibler les connaissances nécessaires pour établir les listes globales des polluants émergents et des stations où les suivre.

3.7. – Développer et adapter les dispositifs pour mesurer les flux sur le bassin Charente

En application de la **disposition F84**, visant à mesurer des flux sur le bassin, l'EPTB Charente a initié dès 2020 une réflexion pour assurer un couplage entre suivis des débits et des concentrations sur les stations plancher du suivi qualité validées sur la partie continentale du périmètre du SAGE (disposition F82). D'un point de vue météorologique, l'EPTB Charente a identifié qualitativement et quantitativement des besoins minimums d'instrumentation et de maintenance hydrométriques sur le secteur fluvial du périmètre du SAGE Charente pour pouvoir déterminer des débits instantanés et ainsi estimer des flux de nutriments et/ou polluants (valeurs discrètes) à hauteur des stations plancher de suivi qualité validées par la CLE. Sur ces bases, la **rédaction d'un cahier des charges a été finalisée en 2022**, comprenant deux lots :

- Lot 1 - Fourniture, installation et sécurisation d'équipements hydrométriques** (notamment d'échelles limnimétriques permettant la mesure de hauteur d'eau sur site en rivière, mais aussi de matériel d'enregistrement et transmission des données en continu) ;

- **Lot 2 - Opérations hydrométriques** (jaugeages et courbes de tarage pour établir la relation hauteurs d'eau / débits).

Les deux lots du marché ont été attribués à HYDRO INVEST et notifiés le 26 octobre 2022 pour une durée de 4 années. L'EPTB Charente coordonnera les prestations dans le cadre d'un groupement de commandes associant d'autres structures locales dont il assurera le suivi. Six structures ont adhéré au groupement de commande à janvier 2023.

3.8. - Identifier des Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) pour prioriser les contrôles de l'Assainissement Non Collectif (ANC)

En application de la **disposition F75**, l'EPTB Charente a rédigé en 2022 un cahier des charges pour mener une étude ayant pour objectif d'identifier les Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) pour prioriser les contrôles de l'Assainissement Non Collectif (ANC) sur le périmètre du SAGE Charente. A l'issue de la consultation des entreprises réalisée à l'automne 2022, le marché a été attribué au bureau d'études AMOnia Environnement par notification en date du 20 décembre, pour une mission d'un an et demi environ.

3.9 - Détermination des débits biologiques

En 2022, l'étude de définition sur les débits biologiques s'est poursuivie en application de la disposition E53.

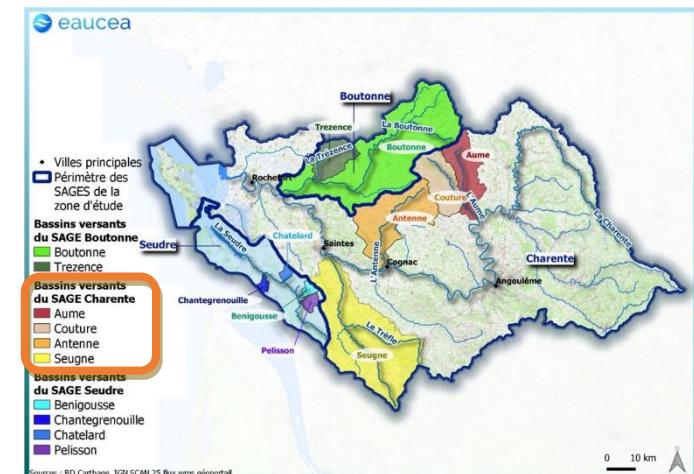
Menée en interSAGE avec les SAGEs Boutonne et Seudre, elle est également réalisée en partenariat avec le Département de Charente-Maritime pour la définition du débit minimum biologique sur le barrage de Saint-Savinien.

Elle est réalisée par le bureau d'étude EAUCEA.

Pour le bassin de la Charente, l'objectif est de définir des valeurs de débits biologiques sur l'Aume-Couture, la Seugne et l'Antenne, ainsi que pour l'estuaire de la Charente.

La CLE a été informée par un point d'avancement au 13/12/2022.

Sur le secteur fluvial, les mesures de terrain se sont poursuivies sur le secteur du Trèfle et de la Seugne.



L'application de la méthodologie et les indicateurs ont fait l'objet d'échanges et d'approfondissements lors de plusieurs comités techniques en février et juillet 2022. Ces réunions organisées et animées par l'EPTB Charente, ont réunis les institutions (Services de l'état, OFB, Agence de l'Eau, départements de la Charente et de la Charente-Maritime, ...) et les acteurs du territoire. Ils ont permis de présenter les premières applications de la méthodologie et d'en préciser les indicateurs. Ce travail a été complété par la consultation d'un comité d'experts en juin 2022 (INRAe, CAPENA, Agence de l'Eau, OFB, DREAL, FDPPMA,...). Ainsi, l'exploitation des données a été poursuivie sur le second semestre 2022.

Relevés de terrain sur le Trèfle le 10 août 2022

Sur le secteur estuaire, la collecte de données a débuté suite à la validation de la méthodologie par le bureau de la CLE le 4 juillet 2022. La coordination de cette étude par l'EPTB Charente est menée en étroite collaboration avec les autres structures porteuses des SAGE Boutonne et Seudre et le Département de la Charente Maritime. Elle inclut la réalisation de points d'avancement réguliers entre les porteurs de l'étude, ainsi qu'avec l'Agence de l'Eau. Ainsi, un **comité de Suivi (COSUI) réalisé en novembre 2022** a permis d'informer l'Agence de l'Eau et le département de la Charente-Maritime sur l'avancement de l'étude et les étapes à venir pour le lot 2 sur les DBs estuariens.

L'EPTB Charente et le SMBS ont réalisé une présentation conjointe de ce volet estuaire en commission mixte lien Terre-Mer du comité de façade Atlantique le 8 juillet 2022.

3.10 – Etude d'opportunité d'un programme LIFE Charente

Une stagiaire a été missionnée en 2022 sur la réalisation d'une étude pour étudier l'opportunité d'un projet LIFE sur le bassin de la Charente, notamment dans le cadre du sous-programme Nature et Biodiversité.

Les étapes de cette étude, réparties sur 6 mois, ont été : 1/ Cadrage général du projet, 2/ Définition des enjeux milieux naturels, 3 / Définition des actions potentielles 4/ Faisabilité du projet. Ce travail a fait l'objet de nombreux entretiens avec les acteurs locaux avec 65 personnes rencontrées.

Une réunion de restitution a été réalisée le 29 septembre 2022. La faisabilité d'un programme LIFE Charente a été vue autour des sous programmes « Nature et Biodiversité » et « Adaptation au changement climatique ». Cette première réflexion a permis de conclure sur la nécessité de nouvelles discussions, de bien identifier les maîtres d'ouvrage potentiels et leur engagement dans des actions précises. Des questionnements subsistent également sur les critères de financement de l'Europe.

3.11 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE

La mise en œuvre du SAGE est réalisée en cohérence avec les autres programmes d'actions ou de planification qui touchent à l'aménagement du territoire, à l'eau et aux milieux aquatiques.

La cellule animation a vu ses moyens humains renforcés au cours de l'année 2022 pour mettre en œuvre en régie un certain nombre de dispositions du SAGE Charente. La cellule du SAGE Charente et les équipes de l'EPTB Charente ont participé à différents groupes de travail, comité techniques ou comités de pilotage sur des études en relation avec les dispositions du SAGE.

Cette transversalité a également été réalisée en 2022 par la participation de la cellule d'animation aux différents programmes d'actions en lien avec les objectifs du SAGE. Ces participations ont été réalisées au travers de comités techniques ou de pilotage de projets en lien fonctionnel avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques : Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) des milieux aquatiques, programmes Natura 2000, programmes Re-Sources (AEP), programmes d'étude des zones estuaires et littoral (Mission Inter-estuaires, PNM, ...), etc...

4 – RELATIONS AVEC LES SAGE LIMITROPHES

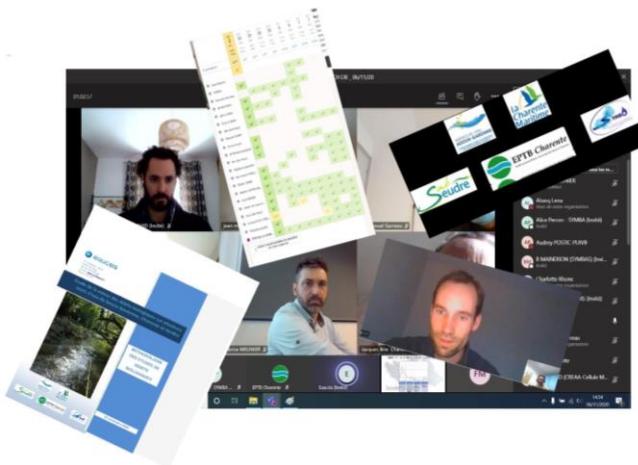
Des échanges avec les SAGE limitrophes ont été instaurés dans le cadre d'une concertation « inter-SAGE », dont la forme s'adapte au fur et à mesure de l'avancée des différents SAGE : localisation par rapport au bassin versant et au district hydrographique, état d'avancement des différents SAGE.

En 2022, l'étude inter-SAGE sur les débits biologiques a été poursuivie en favorisant une importante coordination et concertation inter-SAGE Charente, Boutonne, Seudre.

La réflexion inter-SAGE sur les indicateurs des tableaux de bord (TDB) des 3 SAGEs a été poursuivie en 2022, en particulier avec le travail mené sur le SAGE Seudre.

Par ailleurs, une nouvelle thématique commune est apparue dans le cadre du PTGE Seudre, concernant l'étude des volumes prélevables en lien avec les nappes de Crétacé, et est susceptible de donner lieu à de futures collaborations.

Enfin, la structure porteuse du SAGE Isle-Dronne a été demandeuse de retour d'expérience concernant les premières étapes de mise en œuvre et l'élaboration du Tableau de bord. Ce SAGE limitrophe a été approuvé le 2 août 2021.



5 – ACTIONS DE COMMUNICATION

La cellule d'animation est chargée de mettre en œuvre les actions de communication définies par la CLE.

Une page du site internet de l'EPTB Charente est consacrée depuis 2011 au SAGE, ainsi qu'un espace collaboratif réservé aux acteurs de la mise en œuvre et aux membres de la CLE. Gardant sa 5^{ème} place au classement des pages les plus visitées du site, la page du SAGE Charente a encore progressé avec 1898 vues en 2022.

Pour en savoir plus : <https://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/projet-2>

La cellule d'animation met à jour l'avancée du SAGE et met en ligne les documents de travail et les documents validés (compte-rendu de réunions, rapports d'études...). Une nouvelle page dédiée à la mise en œuvre et aux documents produits a été créée. Les membres de la CLE disposent par ailleurs d'un espace pro.

Pour en savoir plus : <http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage/projet-2/mise-en-oeuvre>

En 2022, un chargé de mission « Valorisation des projets » a été recruté par l'EPTB Charente. Il a participé à l'amélioration des outils de communication et à la réalisation d'articles d'information. Il a contribué à la finalisation et à l'édition du Guide d'accompagnement [« Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire »](#).

Ce guide a ensuite été diffusé et mis à disposition auprès des acteurs locaux. Il accompagne également les agents de la cellule animation et de l'EPTB Charente dans le cadre de l'appui aux acteurs et notamment aux collectivités locales dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanismes, notamment en vue de répondre aux dispositions de mise en compatibilité du SAGE Charente.

6 – ANIMATION DES RESEAUX

6.1 – Réseau des animateurs de la gestion de l'Eau

Le réseau des animateurs de gestion de l'eau de la Charente et de ses affluents regroupe l'ensemble des animateurs de collectivités porteuses d'opérations de gestion territorialisée de reconquête ou de préservation de l'état de l'eau sur les bassins Charente, Boutonne et Seudre. Il intègre les animateurs de SAGE (Charente, Boutonne, Seudre), de dispositifs territoriaux de gestion intégrée de bassins versants (Né), des programmes d'actions Re-Sources et des projets de territoire de gestion quantitative sur ces bassins (Aume-Couture, Seugne, Boutonne, Charente aval, Seudre).

En 2022, l'EPTB Charente a assuré le secrétariat et l'animation de deux rencontres plénier en partie présentielles, en partie en visioconférence :

- le 24 février : bilan du second semestre 2021 et perspectives premier semestre 2022 ;
- le 27 septembre : bilan du premier semestre 2022 et perspectives second semestre 2022.

Ces rencontres permettent de faire le point sur les travaux ou réflexions à mener en commun et si nécessaire de mettre en place des sous-groupes de travail pouvant être élargi à d'autres acteurs. Lors des rencontres plénier du réseau, un point d'avancement est également réalisé sur les travaux des groupes.

En 2022, les principaux travaux menés ont eu pour thèmes :

- Actions en grandes cultures : Comment dynamiser les actions en grande culture dans les programmes d'actions ;
- Traitement et valorisation des données de qualité de l'eau : Comment communiquer sur la qualité de l'eau, avec quels supports, quels contenus, aux échelons de planification SAGE, des programmes d'action ou de sous-bassin, ou plus localement ;
- Aménagement des versants : stratégie et modalités de mise en œuvre d'une formation / sensibilisation des conseillers agricoles sur l'hydropédologie et les enjeux liés aux éléments arborés du paysage vis-à-vis de l'agronomie ;
- Dispositif éducatif « Mon territoire au fil de l'eau » de sensibilisation et de communication sur l'eau à l'échelle des territoires du bassin Charente et en partenariat avec le GRAINE et les associations d'éducation à l'environnement : bilan de l'année scolaire 2020-2021 et point pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- Dispositif éducatif et autres outils de communication grand public : Appel à projets EDUC'EAU: réponse à l'appel à projets pour l'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques et humides face au changement climatique.
- PAT (Projets alimentaires de territoires) : perspectives pour l'articulation des programmes eau par rapport aux PAT sur les territoires avec valorisation des retours d'expérience.
- Sujets d'actualités dans le cadre des SAGE Charente, Boutonne et Seudre.
- Fonctionnement des réunions plénier : adaptation des modalités de fonctionnement propres au réseau des animateurs ;

Une réflexion a également été initiée en 2022 pour envisager des évolutions et adaptations de ce dispositif à partir de 2023 afin de mieux répondre aux besoins et attentes de ses membres.

7 – CHARENTE 2050 (DISPOSITION A12)



Dans la continuité et en cohérence avec les dispositions du SAGE, l'EPTB Charente s'est engagé dans une démarche prospective à l'horizon 2050 à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Charente. Cette démarche vise à comprendre et anticiper les changements globaux, et à proposer un plan d'adaptation et d'atténuation partagé par tous les acteurs du bassin de la Charente. Elle est animée par le chef de projet gestion des étiages. La réalisation de cette démarche est accompagnée par un groupement de bureau d'études formé par Antéa Group et La Fabrique Participative. L'EPTB Charente assure l'encadrement et le suivi technique des prestations, co-anime les réunions, assure le suivi administratif du marché, et veille au respect du calendrier et des attendus définis au cahier des charges.

Au-delà du suivi technique du groupement de bureau d'études retenu, l'EPTB Charente anime la démarche Charente 2050 auprès des acteurs du bassin à travers l'organisation des différents temps d'échanges prévus (COPIL, Ateliers thématiques, Comité de suivi) et la communication via notamment le site internet dédié, le site internet de l'EPTB Charente et les réseaux sociaux. L'EPTB Charente participe également aux différentes réunions, séminaires ou conférences organisés sur le thème du changement climatique.

La démarche a été lancée en janvier 2019 avec une première phase de cadrage puis la réalisation du diagnostic prospectif et l'élaboration des scénarios. L'année 2022 a été consacrée à la finalisation du plan d'adaptation via l'organisation de 4 ateliers géographiques du 11 au 13 avril à Saint Julien de l'Escap, Marennes-Hiers-Brouage, Chateaubernard et Jauldes réunissant une centaine de personnes. Lors de ces ateliers, les participants ont pu approfondir les actions identifiées en 2021 et imaginer les solutions à mettre en œuvre pour d'adapter collectivement au changement climatique.

Le second semestre 2022 a été consacré à la rédaction finale du plan d'adaptation autour des 9 axes stratégiques. Dans ce cadre, deux comités techniques ont été organisés le 24 juin et le 15 septembre. Un comité de pilotage élargi a également été organisé le 20 octobre dans le but de recueillir les remarques d'un panel d'acteurs représentatifs du bassin de la Charente. La version finale du plan d'adaptation Charente 2050 a été présentée au comité de suivi le 23 janvier 2023.



Atelier du 12 avril 2022 à MARENNES HIERS BROUAGE

Le plan d'adaptation est disponible en téléchargement sur le site internet dédié à la démarche : <https://www.charente2050.fr/>

A partir de 2023, le financement de l'animation de la démarche, avec notamment un poste dédié à temps plein, fera désormais l'objet d'une demande spécifique de l'EPTB Charente, en lien avec l'animation de la feuille de route bassin Charente. L'équipe animation du SAGE Charente reste associée et participera au suivi et à la participation à des conférences sur le sujet.

8 – RESEAU D’EVALUATION COMPLEMENTAIRE DE L’ETAT DES LIEUX DE L’EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES (RECEMA)

Le RECEMA a pour objet l’acquisition et la valorisation de données sur l’état de l’eau et des milieux aquatiques du fleuve Charente et de ses affluents.

Il comprend un ensemble de suivis cohérents et complémentaires aux autres réseaux sur le bassin, notamment ceux sous maîtrise d’ouvrage de l’Agence de l’eau ou des Départements 17, 79 et 24. Le RECEMA permet également à l’EPTB Charente de contribuer au suivi des stations plancher du SAGE Charente.

Il s’agit d’un dispositif partenarial qui associe en 2022, 12 structures locales de gestion de l’eau (9 syndicats mixtes compétents en matière de GEMAPI et 3 EPCI), autour de l’EPTB Charente qui assure la coordination du groupement de commandes. Un partenariat avec le Département de Charente-Maritime permet également d’exploiter et de valoriser les résultats *via* un outil global à l’échelle du bassin : AquaTIC.

En 2022, l’EPTB Charente a réalisé :

- **la synthèse de l’année 2021 :**
- **la coordination du groupement de commandes, le suivi technique, administratif et financier de la programmation 2022 comprenant 72 stations :**



© LDAR16

Prélèvement d’eau et mesures in situ

- **la mise à jour de la base de données bancarisées en 2022** dans les outils AquaTIC (exploitation et valorisation par l’EPTB Charente et les membres du groupement de commandes RECEMA) et SQE (plateforme de récupération des données par l’Agence de l’eau Adour-Garonne) ;
- **l’animation technique, administrative et financière de la programmation 2022**
- bilan du suivi RECEMA 2021 (avril - mai).

9 – SYNTHESE ANIMATION 2022

Suite à l'approbation du SAGE par arrêté interpréfectoral du 19 novembre 2019, l'année 2022 a été la troisième année consacrée à la mise en œuvre du SAGE. Les différentes études et mises en œuvre de dispositions amorcées en 2020 et 2021 se sont poursuivies en 2022.

La rédaction des guides d'accompagnement du SAGE s'est achevée sous la forme d'un guide unique comportant des entrées thématiques « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire », qui a été édité et partagé avec les acteurs locaux.

Le travail sur le tableau de bord a été mené tout au long de l'année 2022 et les indicateurs ont été à nouveau consolidés au printemps 2022 en groupe de travail. Cette action sera poursuivie en 2023 pour collecter les données et produire une version consolidée du tableau de bord 2021 en associant l'Agence de l'eau et les services de l'Etat.

Pour la démarche Charente 2050, l'année 2022 a été consacrée à la finalisation du plan d'adaptation via l'organisation de 4 ateliers géographiques et d'un comité de pilotage élargi, rassemblant avec succès un large panel d'acteurs.

L'année 2022 a également été l'occasion pour l'EPTB Charente de renforcer l'équipe d'animation sur les volets « quantité » et « valorisation des données » afin de mener à bien les dispositions du SAGE pour lesquelles l'EPTB est identifiée comme maître d'ouvrage.

Ainsi, l'année 2022 a été l'occasion d'améliorer la page web liée au SAGE afin de présenter et mettre à disposition les différentes productions de l'EPTB Charente demandée par le SAGE Charente (cheminement de l'eau, têtes de bassins versants, ...). Elle a accompagné et porté les attendus du SAGE Charente lors des réunions de préparation ou de présentation pilotées par les collectivités territoriales et les structures GEMAPI en lien avec l'élaboration des documents d'urbanisme.

Enfin, 2022 a vu l'aboutissement d'un travail important de concertation et d'identification des besoins afin d'aboutir à un marché public d'instrumentation et de maintenance hydrométriques sur le secteur fluvial du périmètre du SAGE Charente.

